

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31171**

Intitulé

Assistant réalisateur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole internationale de création audiovisuelle et de réalisation (EICAR)	Directeur de l'EICAR

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Tant dans le champ du cinéma que de l'audiovisuel au sens large, l'Assistant Réalisateur est le premier collaborateur du Réalisateur dont il s'approprie le projet artistique et qu'il décharge de l'organisation et de la planification d'un projet de tournage.

Méthodique et réactif, il traduit le scénario retenu par le Réalisateur et/ou le Producteur et les intentions artistiques du Réalisateur en besoins humains et matériels chiffrés, en temps et en organisation des séquences de tournage et en plan de travail pour les différents corps de métiers afin de permettre au Réalisateur de valider le projet.

Une fois le tournage engagé, l'Assistant Réalisateur suit et fait évoluer le plan de travail et assure la coordination des équipes. Il est ainsi l'intermédiaire et le porte-parole du réalisateur auprès des collaborateurs et de l'équipe artistique. Sa connaissance de leurs métiers et des techniques utilisées, sa capacité à les motiver et à établir un rapport de confiance avec tous les membres de l'équipe lui permettent de superviser leur travail alors qu'il n'est pas en position hiérarchique par rapport à eux.

De lui dépendent le respect des délais, des budgets et des engagements initiaux et la transmission, au réalisateur, d'une information filtrée, pertinente et instantanée, nécessaire à la prise de décision immédiate.

Ses activités s'articulent en deux phases :

- Concevoir et préparer le tournage d'un projet audiovisuel,
- Coordonner le tournage d'un projet audiovisuel

Capacités attestées :

- Procéder au dépouillement du scénario,
- Trouver le(s) lieu(x) de tournage du film, reportage ou documentaire,
- Elaborer le plan de travail,
- Lancer les chantiers préparatoires,
- Créer des conditions de travail favorables,
- Orchestrer l'ensemble des intervenants sur le projet,
- Superviser les interventions de l'équipe technique,
- Superviser l'équipe artistique,
- Gérer les éventuelles spécificités de mise en scène,
- Tenir le plan de travail.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Assistant Réalisateur travaille pour des clients ou évolue au sein de structures, dans les deux cas, de l'audiovisuel en général et plus particulièrement de production de films de cinéma ou d'entreprise, de fictions TV et de documentaires. Il travaille parfois au sein du service communication d'entreprises aux activités variées.

Les entreprises concernées sont donc principalement des sociétés :

- de production de films pour le cinéma,
- de production de films ou de programmes pour la télévision,
- de production de films institutionnels et publicitaires, indépendantes ou intégrées à des agences de communication.

Type emplois accessibles :

- Assistant.e réalisateur.trice,
- Premier.e assistant.e réalisateur.trice, second.e assistant.e réalisateur.trice,
- Assistant.e Mise en scène
- Assistant.e, Chargé.e, Coordinateur de production,
- Assistant.e d'émission, Assistant.e Plateau
- Auxiliaire régie, Assistant.e Régisseur.euse Adjoint.e,
- Régisseur.euse.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

2 blocs de compétences font l'objet d'évaluation des capacités, aptitudes et compétences des candidats à la certification.

Les modalités d'évaluation attesteront de la maîtrise des compétences, savoir-faire et savoir-être caractérisant la qualification professionnelle objet de la certification à travers la soutenance devant un jury professionnel d'un dossier de préparation de tournage et d'un journal de bord de tournage.

Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31171 - Concevoir et préparer le tournage d'un projet audiovisuel

Compétences attestées

Procéder au dépouillement du scénario :
dans un séquençier, répertorier les séquences de tournage à partir du scénario de fiction, du traitement du documentaire ou du conducteur de l'émission,
déterminer l'ensemble des éléments visibles et audibles à l'écran pour chaque séquence,
définir les particularités et les points de complexité de chaque séquence,
évaluer les durées de tournage des séquences, en fonction du nombre de plans,
identifier les paramètres techniques, artistiques, humains et logistiques à prendre en compte,
déterminer les moyens nécessaires au tournage (décors, personnages, figuration ou public, taille de l'équipe, moyens techniques),
déterminer les effets spéciaux et trucages possibles en postproduction et les prises de vue nécessaires à leur réalisation,
bâtir les listes techniques et artistiques correspondantes.

Trouver le(s) lieu(x) de tournage du film, reportage ou documentaire :
identifier et sélectionner des lieux potentiels,
vérifier leur compatibilité avec les contraintes humaines, logistiques, techniques, artistiques et budgétaires,
faire valider les lieux retenus, par le réalisateur et le directeur de production,
obtenir les autorisations de tournages.

Elaborer le plan de travail :
déterminer l'ordre de tournage des séquences,
trouver des compromis entre les exigences budgétaires de la production et les exigences artistiques du réalisateur,
identifier et chiffrer les besoins techniques, humains, matériels et logistiques,
vérifier la disponibilité des personnes, des lieux et des matériels,
planifier jour par jour les séquences à tourner,
optimiser la planification du tournage en fonction des décors, de la lumière, de la disponibilité des acteurs ou des protagonistes et de la complexité des plans,
identifier les risques,
prévoir des alternatives en cas d'aléas ou de dépassement de délai,
ajuster et actualiser le budget prévisionnel,
faire valider le plan de travail par le réalisateur et le directeur de production.

Lancer les chantiers préparatoires :
commanditer et suivre la réalisation des décors et des costumes en lien avec les chefs de poste concernés,
faire réserver les matériels techniques et logistiques,
recruter ou initier et suivre le recrutement des professionnels parmi les corps de métiers usuels ou extraordinaires.

Modalités d'évaluation

Cas réel ou fictif :

Sur la base d'un scénario, d'un traitement ou d'un conducteur, l'Assistant réalisateur produit un dossier de préparation de tournage incluant l'identification budgétée des ressources, les résultats de ses repérages et le phasage du tournage, formalisé par les outils et les documents en usage dans la profession.

Livrable : dossier écrit, présenté à l'oral devant un jury professionnel.
Une **attestation** de compétences est délivrée à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31171 - Coordonner le tournage d'un projet audiovisuel</p>	<p>Compétences attestées</p> <p>Créer des conditions de travail favorables : susciter une ambiance de travail positive, désamorcer les situations de conflit potentiel et de stress, trouver des compromis en situation d'arbitrage, superviser la protection du lieu de tournage de toute intervention extérieure, assurer la sécurité des personnes et des biens, anticiper les comportements et les situations à risque.</p> <p>Orchestrer l'ensemble des intervenants sur le projet : établir et transmettre les feuilles de service quotidiennes, centraliser et filtrer l'information pour préserver la concentration du réalisateur sur ses priorités, diffuser l'information aux chefs de poste, donner des consignes claires, anticiper les difficultés et les aléas.</p> <p>Superviser les interventions de l'équipe technique : anticiper et aménager les phases quotidiennes de préparation de chaque département en fonction du plan de travail, vérifier l'installation technique en collaboration avec les chefs de poste, définir et communiquer les axes de prises de vue du tournage de chaque scène, en télévision, positionner les caméras en fonction du dispositif prévu par le réalisateur, vérifier l'avancement de la préparation du tournage des différents départements, coordonner les interventions des techniciens s'assurer du retour des matériels et équipements loués ponctuellement pour une phase du tournage.</p> <p>Superviser l'équipe artistique : organiser, prioriser et vérifier la préparation des acteurs, des figurants ou des protagonistes en termes d'action, de jeu ou de texte, de costumes ou d'habillage et de coiffure et maquillage, mettre ou faire mettre en scène la figuration ou, en télévision, le public, les invités et les animateurs, en fonction du cadre, de la lumière et des mouvements de caméras prévus.</p> <p>Gérer les éventuelles spécificités de mise en scène : assurer la disponibilité et l'opérationnalité des véhicules de jeu, animaux, armes et autres moyens techniques particuliers, coordonner l'intervention des conseillers spécialisés (coordinateurs de cascades, dresseurs d'animaux, armuriers, chorégraphes, répétiteurs, historiens et autres spécialistes de métiers ou personnages mobilisés par l'histoire).</p> <p>Tenir le plan de travail : imprimer le rythme de travail, trouver des solutions matérielles et organisationnelles en cas de problème ou d'imprévu, suivre la progression du tournage, actualiser et aménager le plan de travail.</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Cas réel : Sur la base d'un tournage réel auquel il a pris part, l'Assistant réalisateur présente ses activités, son organisation, ses responsabilités et argumente ses choix, sa gestion des aléas et ses prises de décision. Livrable : Journal de bord du tournage (écrit) soutenu devant un jury professionnel.</p> <p>Une attestation de compétences est délivrée à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : - 2 employé(e)s - 2 employeurs
En contrat d'apprentissage	X	1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : - 2 employé(e)s - 2 employeurs
Après un parcours de formation continue	X	1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : - 2 employé(e)s - 2 employeurs
En contrat de professionnalisation	X	1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : - 2 employé(e)s - 2 employeurs
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	1 président votant (membre du Certificateur) et 4 professionnels externes : - 2 employé(e)s - 2 employeurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Assistant réalisateur" avec effet du 4 décembre 2014 jusqu'au 07 août 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Assistant-réalisateur" avec effet au 02 juillet 2008, jusqu'au 28 avril 2018. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 4 décembre 2014 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau II.*

Pour plus d'informations**Statistiques :**

12 à 15 certifiés par an.

Autres sources d'information :

www.eicar.fr

Site d'EICAR

Lieu(x) de certification :

Ecole internationale de création audiovisuelle et de réalisation (EICAR) : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Parc des Portes de Paris]

Etablissement EICAR

50 avenue du président Wilson

batiment 136

93814 La Plaine St Denis

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Idem

Historique de la certification :

Certification précédente : Assistant-réalisateur